



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 3
Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kevin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (3) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre

Conseillers excusés et non représentés (3)

AUGUY-PERIE Nathalie
BULTEL-HERMENT Monique
RENIER Laura

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-131 – Conseil de Surveillance – Centre Hospitalier Jacques Puel - Désignation d'un membre représentant la Commune - Abrogation de la délibération n°DEL2026-057 du 29 avril 2026

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 relatif au vote au scrutin public ;
Vu les articles L6143-5 et R6143-3 du Code de la Santé Publique relatif à la composition du conseil de surveillance ;
Vu la délibération n°2026-057 du conseil municipal du 29 avril 2026 relatif à la désignation d'un membre au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Puel ;*

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez est représentée par un membre du Conseil municipal, outre le Maire ou son représentant, qui siège de droit au conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Puel.

L'assemblée délibérante, au travers de la délibération n°2026-057 du conseil municipal du 29 avril 2026, a désigné Madame Agnès VALADIER en tant que membre titulaire et Madame Elodie MIQUEL en tant que membre suppléant.

Par une délibération n°260512-77-DL du conseil de communauté du 12 mai 2026, Rodez Agglomération a également désigné Madame Agnès VALADIER en tant que membre titulaire pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Puel.

Etant donné qu'un même élu ne peut siéger au conseil de surveillance en représentant à la fois la ville de Rodez et à la fois Rodez Agglomération, la ville de Rodez doit désigner un nouveau membre représentant la commune pour y assister.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante doit procéder aux opérations de votes à bulletin secret. Néanmoins, il est proposé au conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité, de voter la désignation à main levée.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
Délibération N°2026-131

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- désigne Elodie MIQUEL représentante de la Ville de Rodez au conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Puel de Rodez et Pierre BESSIERE, membre chargé de la remplacer en cas d'empêchement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30 juin 2026
Transmise en Préfecture le 30 juin 2026